

Analyse du dispositif « Accueil de jour territorialisé » de Saverne (Bas-Rhin)
--

## PRESENTATION DE L'ACTION

### *Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation*

Les **accueils de jour territorialisés**<sup>1</sup> de Saverne (situé à 45 minutes environ à l'ouest de Strasbourg) et Bischwiller (situé à 40 minutes de Strasbourg), également appelés « *accueils de jour renforcés* » par les équipes, ont été créés en 2009. Le dispositif propose aux familles accompagnées des temps de prise en charge à l'accueil de jour renforcés par un accueil en journée des enfants chez une assistante familiale. L'accueil par l'assistante familiale est par ailleurs modulable, avec une possibilité d'hébergement la nuit selon les besoins de l'enfant.

### *Service gérant l'action*

Les accueils de jour territorialisés sont des services externalisés du foyer départemental de l'enfance. Chaque année un état des places et des services ainsi que le budget du foyer départemental, incluant ses services externalisés, sont votés par l'assemblée du conseil départemental.

### *Personne à contacter*

Madame Virginie Girardot  
Foyer Départemental de l'Enfance

---

<sup>1</sup> La présente fiche expose le mode de fonctionnement du dispositif de Saverne.

44 rue Stéphanie Strasbourg

03 68 33 86 86

accueil.fde@bas-rhin.fr

### ***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Le budget du foyer départemental prévoit 10 places pour chaque accueil de jour territorialisé (ces derniers pouvant accueillir chacun jusqu'à 15 enfants en période de suractivité).

Les accueils de jour territorialisés accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, sous réserve que la situation des familles corresponde à l'indication d'accompagnement (voir « *public visé* » et « *objectifs du projet* ») et que le lieu de résidence des parents se situe à moins de 30 kilomètres des locaux du service.

Les accompagnements proposés se font généralement sur des durées pérennes : sur les trois dernières années la durée moyenne d'accompagnement dans le dispositif était d'un an et deux mois, mais sur leurs premières années de fonctionnement les services ont accompagné des enfants et leurs parents sur des périodes pouvant aller jusqu'à six ans.

### ***Cadre juridique***

Les enfants sont principalement accueillis dans le cadre de mesures d'assistance éducative (art. 375 du Code Civil) sur décision du juge des enfants. Il s'agit de mesures confiant l'enfant au service avec droit d'hébergement quotidien des parents, ou pour lesquels la décision du juge mentionne : « *modalité d'hébergement en concertation avec l'organisme gardien* ». Les accueils de jour territorialisés peuvent aussi accompagner des enfants dans le cadre de prestations administratives d'accueil provisoire.

### ***Financement***

Les accueils de jour territorialisés sont financés à 100% par le département du Bas-Rhin. Le prix de journée calculé sur 10 places est de 123,09 € par jour et par enfant.

## ELABORATION DU PROJET

### *Critères ayant motivé le projet*

La proposition d'un accueil de jour territorialisé croisé avec de l'accueil familial est apparue devant un constat d'aggravation des situations des enfants et familles accompagnées par les accueils de jour dits « classiques » déjà implantés sur l'eurométropole de Strasbourg. Devant certaines situations dégradées, l'accompagnement « *montrait ses limites* » sans que l'internat ou l'accueil familial n'apparaissent pour autant aux professionnels comme les solutions les plus adaptées. Par ailleurs, la création des accueils de jour territorialisés répondait à un besoin sur les territoires pour des parents en grande difficulté n'ayant pas les moyens de locomotion leur permettant de se rendre aisément sur Strasbourg.

Pour répondre à ces besoins aigus d'accompagnement de l'enfant et de soutien des compétences parentales sur les territoires, le département a donc mis en place, sur proposition du Foyer de l'Enfance, ce système d'accueil des enfants chez des assistantes familiales, en journée voire parfois la nuit, « *le point d'ancrage de l'enfant* » n'étant plus l'accueil de jour mais le domicile de l'assistante familiale. Cette dernière est soutenue dans son accompagnement par les professionnels de l'accueil de jour, qui accueillent également enfants et parents sur des temps dédiés.

### *Personne(s) à l'initiative du projet*

Jean-Jacques Muller, directeur du Foyer de l'Enfance, et Jean-Pierre Devaux, responsable de service.

### *Références à un projet du même type*

Les accueils de jour territorialisés s'inspirent d'une première expérience d'accueils de jour dits « classiques » accueillant enfants (à partir de 3 ans) et parents en journée (de 8h à 16 h en semaine), dans des appartements ou maisons de ville de l'eurométropole de Strasbourg.

Ces dispositifs, toujours en fonctionnement au moment de la visite, permettent d'après les professionnels rencontrés : « *une observation fine parents-enfants, et de travailler à deux niveaux : sur les besoins fondamentaux de l'enfant et sur la relation avec les parents, pour qu'ils puissent porter ces besoins* ».

### *Références théoriques*

Les pédagogies Pikler-Loczy et les travaux de Steinhauer ont été cités comme des références inspirant une pratique partant « *de ce que l'enfant apporte et pour le rendre acteur* ». Le guide d'évaluation des capacités parentales de Steinhauer a servi de base à l'élaboration d'un outil interne utilisé par les équipes.

La théorie de l'attachement est présentée comme une référence permettant de penser les liens d'attachement, dans un souci de fournir à l'enfant des figures repérées.

Les travaux de Nicole Guedeney et son approche par le « *prendre soin de celui qui prend soin* »<sup>2</sup> ont également été évoqués du côté du soutien à la parentalité, de même que les travaux de Didier Houzel sur les trois composantes de la parentalité.

Les travaux de Maurice Berger et d'Emmanuelle Bonneville sur les dysparentalités et la visite médiatisée ont également été mentionnés. Une formation sur les capacités parentales est d'ailleurs dispensée par Mme Bonneville à tous les professionnels impliqués dans l'accompagnement des enfants. S'y ajoute un corpus de formations, dans le cadre de l'offre du foyer de l'enfance, portant notamment sur le développement de l'enfant (assurée par une psychomotricienne), sur la communication avec le jeune enfant, sur la communication non violente, sur l'exercice d'une autorité éducative, etc. Un support pédagogique et de travail sur les besoins de l'enfant (en lien avec son âge et son développement) est transmis à toute assistante familiale prenant ses fonctions dans le service.

### *Public visé*

Les familles accompagnées peuvent être nucléaires, monoparentales ou recomposées. Elles combinent des problématiques souvent multifactorielles de précarité, d'isolement relationnel, de violences intrafamiliales, parfois cumulées à des problématiques de santé des parents (somatique ou psychique), d'addictions ou de déficiences intellectuelles. Plusieurs fratries sont prises en charge au sein des services, les professionnels ayant par ailleurs précisé l'intérêt de travailler en systémie sur la dynamique

---

<sup>2</sup> Formule de KOBAK R. et MANDELBAUM T. *Caring for the caregiver. An attachment approach to assessment and treatment of child problems.* In JOHNSON M. & WHIFFEN V. (Eds), *Attachment processes in couple and family therapy.* New-York : The Guilford Press.

familiale, lorsque l'âge des enfants permet l'accueil de plusieurs d'entre eux au sein du service. L'équipe évalue l'opportunité d'accueillir les fratries chez une même assistante familiale ou chez plusieurs, en fonction des situations (ces fratries étant généralement rassemblées les soirs et week-ends, puisqu'elles continuent d'être hébergées par leurs parents).

Les accueils de jour peuvent s'inscrire en prévention d'une prise en charge d'assistance éducative, en transition pour un retour au domicile d'enfants placés, ou être considérés comme un mode de placement innovant pour des situations ne nécessitant pas une séparation complète de l'enfant avec son parent.

Les professionnels rencontrés ont toutefois partagé le constat d'une aggravation progressive des situations qui leur sont adressées, avec des situations « *très dégradées avec de gros problèmes de développement et dans l'état général de l'enfant (repérés dans les observations cliniques des besoins des enfants)* », soit pour des enfants pas encore repérés par la protection de l'enfance, soit après de précédentes prises en charge en milieu ouvert.

### *Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants*

#### **Le personnel :**

L'accueil de jour territorialisé de Saverne compte trois ETP dédiés : une coordonatrice (éducatrice spécialisée de formation), une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture.

Il dispose aussi d'un chef de service (responsable des deux accueils de jour territorialisés, et dans l'eurométropole de deux groupes d'internats 3-6 ans), d'une infirmière puéricultrice (intervenant sur les deux accueils de jour) et d'une psychologue (à 0,20 ETP et intervenant par ailleurs sur quatre autres sites).

Cinq à six assistantes familiales sont rattachées à l'accueil de jour. Au moment de la visite, l'accueil de jour de Saverne en comptait cinq.

#### **Les locaux :**

L'accueil de jour de Saverne se situe à 15 minutes de la gare SNCF, dans un bâtiment sur deux étages. Pour faciliter l'accès au bâtiment une piste piétonne a été créée, les locaux n'étant jusque-là accessibles qu'en voiture, et l'ouverture d'une station de bus est prévue par la commune.

Le rez-de-chaussée comporte une entrée, donnant à sa droite sur une salle s'activité équipée de jeux et matériel de loisirs créatifs (peinture, crayons, papeterie, matériel de modelage, etc.). Des repas peuvent être organisés dans cette salle d'activité aux larges volumes, notamment avec les parents qui peuvent cuisiner ou réchauffer les plats dans la grande cuisine attenante. Les baies vitrées des deux pièces donnent sur un jardin accessible aux familles dont les limites sont grillagées et comprenant des espaces de jeu, des bacs à sable ainsi que des « carrés potagers » mis en place dans le cadre d'une activité jardinage organisée par l'éducatrice de jeunes enfants pour les enfants et certains parents. Le rez-de-chaussée comporte aussi :

- une autre salle d'activité, plus petite, utilisée principalement par l'auxiliaire de puériculture, uniquement en présence des enfants ;
- une salle de bains et de change. La présence d'une baignoire permet un accompagnement des parents dans le soin, et une sensibilisation au fait que le bain est « *aussi un moment d'échange, de jeu, de communication* ».
- un bureau, partagé entre l'éducatrice de jeunes enfants et la coordonatrice.

A l'étage se trouvent une salle de change et une salle de sieste. Chaque enfant a son lit, qu'il est le seul à utiliser, avec sa couette et ses doudous (même s'il en ramène généralement d'autres avec l'assistante familiale). Pour les équipes une salle de réunion est à disposition. Le bureau de la psychologue mutualisé avec le chef de service se situe aussi à l'étage.

### ***Objectifs du projet***

Les principaux objectifs du service sont :

- Observer et apprécier l'état psychoaffectif de l'enfant, en lien avec la prise en compte de ses besoins.
- Estimer le risque de danger pour l'enfant à travers l'évaluation de la situation familiale et des capacités parentales.
- Garantir à l'enfant un cadre sécurisant et un environnement épanouissant qui lui permettent un développement harmonieux ainsi qu'une ouverture à de nouvelles rencontres et expériences.
- Proposer à l'enfant une prise en charge individualisée et adaptée à la singularité de sa situation (incluant les suivis thérapeutiques nécessaires par le biais de partenariats coordonnés par

l'accueil de jour) : « *une action renforcée autour de l'enfant (resocialisation, stimulation, etc.) est nécessaire en plus du soutien à la parentalité* ».

- Accompagner et travailler le lien enfant-parent en soutenant les parents dans leurs rôles et compétences parentaux.
- Favoriser la rencontre et les temps partagés, par le biais de la médiatisation lors d'ateliers spécifiques à l'accueil de jour.
- Favoriser pour les parents l'apprentissage par les pairs en offrant la possibilité de participer à des groupes de parents et aux autres actions proposées (sorties, etc.).

L'atteinte de ces objectifs n'est envisageable que si les parents adhèrent au projet et acceptent de collaborer avec les professionnels : « *il faut que les parents soient partie-prenante, c'est-à-dire qu'à minima ils acceptent l'aide* ». Si l'adhésion et la confiance ne vont pas spontanément de soi, elles s'acquièrent progressivement, comme l'ont souligné à la fois les professionnels et parents rencontrés. D'autres modalités d'accompagnement peuvent être proposées au sein d'autres services, pour les familles qui n'adhèreraient pas au fonctionnement de l'accueil de jour territorialisé.

Les professionnels rencontrés ont par ailleurs signifié que l'accompagnement en proximité avec le parent permettait de mieux identifier des moments de bascule éventuels, notamment dans l'implication de celui-ci, qui nécessiteraient un accompagnement plus entourant, ou au contraire moins encadré. A cet égard est constamment évaluée l'indication d'accompagnement la plus adaptée à la situation, qu'il s'agisse d'un retour progressif en famille, d'une poursuite de la prise en charge avec instauration de nuitées ou d'un placement en établissement ou service de placement familial.

#### *Date de début du projet*

2006, dans le cadre de la démarche départementale « Des hommes et des territoires ».

#### *Date de démarrage de l'action*

2009

## GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1985 : début de réflexion à la pouponnière du foyer de l'enfance de Strasbourg sur l'opportunité de créer un dispositif permettant d'accompagner le retour progressif des enfants au domicile parental.

1994 : création d'un service d'accueil de jour sur le site du foyer de l'enfance.

2001 : début d'implantation des accueils de jour de l'eurométropole à Strasbourg, dans des appartements et maisons de ville.

2009 : création de l'accueil de jour territorialisé de Saverne, puis de Bischwiller et élaboration du projet de service.

2012 : inscription des accueils de jour territorialisés dans le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2012/2016 du Bas-Rhin (axe 5 : « Diversifier les modalités de prise en charge en mettant en avant le soutien du parcours et des compétences de la famille »).

2017 : réflexion sur l'évolution du projet de service.

## DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

### *Description de l'action effective*

#### L'arrivée dans le service :

Dans les premiers jours de l'admission, un document individuel de prise en charge est rédigé avec les parents reprenant l'essentiel des motifs de l'admission, identifiant les différents intervenants et introduisant (en s'appuyant sur l'ordonnance de placement ou le formulaire d'accueil administratif), une première approche des objectifs de travail envisagés.

Pour chaque enfant admis dans le service, un calendrier de « *mise en contact progressif avec les professionnels de l'accueil de jour et avec l'assistante familiale* » (calendrier d'adaptation) est proposé pour une période d'environ quinze jours. Les parents visitent le domicile de l'assistante familiale sur deux prises en charge, qui se font ensuite en leur absence. Les professionnels décrivent l'assistante familiale comme le « *fil conducteur* » de l'accompagnement : lorsqu'il arrive dans le service l'enfant passe l'essentiel de son temps à son domicile, pour pouvoir s'acclimater.

Les enfants en âge d'être scolarisés fréquentent rarement l'école dès les premiers jours de prise en charge. D'abord parce que pour certains l'inscription scolaire doit se préparer (l'enfant devant toujours être inscrit dans la commune de résidence de l'assistante familiale), mais aussi parce qu'il est souvent nécessaire de faire acquérir à l'enfant un premier « *rythme* » chez l'assistante familiale, pour l'aider à s'adapter ensuite à celui de l'école. Pendant deux à trois semaines, l'enfant se familiarise donc avec son nouvel environnement d'accueil avant d'aller à l'école. Pendant cette période l'assistante familiale lui



montre progressivement où se trouve l'école, parfois en allant y chercher avec lui les autres enfants qu'elle accueille.

Dès les premières semaines d'accueil de l'enfant sont organisés des temps de prise en charge enfant-parent à l'accueil de jour. Sur les deux premières séances d'1h30 hebdomadaires, l'assistante familiale vient à l'accueil de jour avec l'enfant et y reste, avec les parents ainsi que l'éducatrice de jeunes enfants et/ou la coordonatrice. Chacun échange alors sur les habitudes de l'enfant, ce temps permettant par ailleurs une meilleure interconnaissance. Ensuite peuvent être organisées des séances de prise en charge individuelle de l'enfant et enfant-parent qui viendront ponctuer les semaines des enfants, toujours en présence du même professionnel (voir *infra*). Ces espaces sont propices au repérage puis à l'évaluation des capacités et des compétences parentales, qui permet ensuite d'identifier des hypothèses de travail et leviers d'action.

Environ deux mois après l'admission, un projet d'accompagnement personnalisé est élaboré pour l'enfant, en lien avec une réunion de post-admission rassemblant les partenaires intervenus en amont dans la situation familiale : *« cette réunion permet d'avoir des éléments sur la dynamique familiale et de comprendre les éléments de risque de danger pour le mineur en reprenant les motifs concrets qui ont mené au placement. Des objectifs de prise en charge peuvent être confrontés à nos premiers éléments d'observation »*<sup>3</sup>. Le projet d'accompagnement décliné par domaines d'intervention (quotidien/éveil, scolarité/socialisation, soin, soutien à la parentalité, suivi social/partenarial) comporte des objectifs pour l'enfant et pour les parents. Les enfants sont informés de façon adaptée à leur âge et les parents sont invités à s'exprimer sur le projet, des volets de libre expression étant prévus à cet effet dans le document formalisé. Le projet personnalisé est ensuite régulièrement réévalué, en concertation avec les familles.

### **L'accompagnement de la santé :**

L'infirmière puéricultrice organise un bilan de santé pour l'enfant dans les premiers moments de sa prise en charge, qui commence par un entretien avec les parents portant sur la santé de l'enfant puis par une visite médicale effectuée par une pédiatre libérale spécialisée dans l'orthophonie. Elle coordonnera ensuite les suivis médicaux, en se rendant particulièrement disponible pour les enfants

---

<sup>3</sup> Martin K. *Conduire l'équipe vers une nouvelle organisation de service et la création de son projet de service – Diversification de la prise en charge en accueil de jour en réponse aux besoins des familles*. Mémoire CAFERUIS. Novembre 2017.

ayant des problématiques de santé complexes. Sur certaines consultations (notamment de bilan) peuvent être présentes la pédiatre, les parents, l'assistante familiale, l'infirmière puéricultrice et/ou la coordonatrice : « *Ça fait du monde mais le médecin a nos observations en direct et parfois c'est important que les parents et l'assistante familiale soient ensemble* ». Les assistantes familiales, sensibilisées à la prise en compte des compétences parentales, ont dans ce cadre un positionnement « *presque en retrait pour laisser la place aux parents. Elles sont là plutôt pour entendre ou réajuster quand il y a quelque chose. Et pour faire continuité s'il y a des consignes particulières pour des suivis* ».

### **L'accompagnement de l'enfant par l'assistante familiale :**

L'assistante familiale accueille l'enfant en journée. Elle vient le chercher devant le domicile de ses parents sans y entrer, pour le véhiculer chez elle (pour les tout-petits) ou à l'école (pour les plus grands). Seuls quelques parents accompagnent eux-mêmes leur(s) enfant(s) à l'école, parce qu'ils en ont la possibilité technique (véhicule ou proximité de l'école) et parce que l'équipe a évalué que c'était opportun.

Les jeunes enfants non scolarisés sont pris en charge par l'assistante familiale en journée du lundi au vendredi, et participent généralement deux fois par semaine à des temps de prise en charge (individuelle et enfant-parent) à l'accueil de jour.

Pour les enfants scolarisés s'ajoutent les temps scolaires, le temps de prise en charge à l'accueil de jour pouvant alors se trouver réduit à une prise en charge hebdomadaire ayant généralement lieu le mercredi après-midi. La journée type d'un enfant scolarisé est la suivante : l'assistante familiale vient le chercher au domicile parental et l'accompagne à l'école où il passe la matinée. A midi il est pris en charge chez l'assistante familiale, puis il y reste généralement pour la sieste. En effet, pour les enfants petits ou pour ceux (notamment en début de prise en charge) dont situation est « *assez dégradée, avec des difficultés de socialisation* », le choix à été fait en concertation avec l'école que la sieste se fasse chez l'assistante familiale. L'enfant retourne ensuite à l'école jusqu'à 15h30, puis au domicile de celle-ci jusqu'au soir (entre 18 et 19h), puis il est reconduit au domicile parental (l'assistante familiale assurant tous ces trajets).

Enfin pour certains enfants s'ajoutent des temps de prise en charge en hôpital de jour, l'assistante familiale les y accompagnant.

Les assistantes familiales disposent de cahiers d'observations. Elles sont invitées à y noter des informations sur la semaine de l'enfant (observations, événements particuliers, etc.) qui pourront être

reprises en réunion pluridisciplinaire : *« On prend beaucoup de notes de ce qu'on observe avec l'enfant. Il faut que ce soit très précis, avec les dates. C'est très important parce que ça nous permet de voir la progression ou la régression. On note le positif aussi, heureusement. Ça nous permet de voir l'évolution depuis qu'il est arrivé, on fait un bilan et on discute à chaque tour de table ».*

Lorsque l'assistante familiale de l'enfant est en congés, celui-ci est accueilli chez une autre assistante familiale du service, en « relais » de l'accompagnement habituel. Les enfants et les parents la connaissent déjà, d'abord parce que des occasions de sorties communes sont organisées entre toutes les assistantes familiales du service et les enfants/parents accompagnés, ensuite parce que, dans la mesure du possible, l'enfant est toujours accueilli par la même assistante familiale dans cette configuration de relais.

### **La possibilité d'un accueil de nuit chez l'assistante familiale :**

A la demande des parents ou de l'équipe, l'enfant peut être accueilli de nuit chez l'assistante familiale. Cela peut arriver dans une situation d'urgence (en cas de problèmes ponctuels au domicile ou d'hospitalisation du parent, par exemple), ou être envisagé de façon programmée et plus ou moins pérenne et/ou régulière. Par exemple, les parents d'un jeune enfant ayant déménagé en s'éloignant de l'accueil de jour ont fait le choix que leur enfant continue d'être accompagné par l'assistante familiale qui s'en occupait jusque-là, avec un accueil trois nuits par semaine afin de lui éviter certains trajets.

Le dispositif permet une modularité à l'infini : *« on s'est retrouvé avec des situations, très vite après évaluation, où le besoin était quand même conséquent et on a pu instaurer des nuits. On peut avoir jusqu'à 50 % de l'effectif où l'enfant peut dormir cinq nuits par semaine chez l'assistante familiale, et on a même eu des situations où c'était comme un placement chez l'assistante familiale mais avec tout l'accompagnement des parents et de l'enfant qui restait, ce qui est vraiment une plus-value par rapport à l'accueil familial classique ».*

Lorsque l'équipe évalue qu'un hébergement de nuit serait recommandable pour l'enfant, elle le propose aux parents, qui jusqu'ici l'ont toujours accepté. En cas de refus des parents et quel que soit le cadre d'accueil (mesure judiciaire ou prestation administrative), l'équipe prend attache avec le référent de la protection de l'enfance pour lui signaler l'existence d'un désaccord concernant les modalités d'accueil. Il appartient ensuite au service de protection de l'enfance de transmettre au juge des enfants afin qu'il se positionne.

### **Les temps de prise en charge individuelle de l'enfant à l'accueil de jour :**

Des temps de prise en charge individuelle à l'accueil de jour sont proposés selon l'âge et les besoins de chaque enfant. De durée variable (une séance peut par exemple durer 45 minutes), ils sont généralement assurés par l'éducatrice de jeunes enfants selon un planning hebdomadaire.

Un tout petit sera généralement reçu à l'accueil de jour une fois sur une séance d'atelier « *en individuel* » et une fois sur une séance d'atelier « enfant-parents » (voir infra) sur une même semaine. Pour un enfant scolarisé, il est possible de ne prévoir qu'un temps hebdomadaire à l'accueil de jour, avec une alternance une semaine sur deux de temps individuels et enfant-parent. L'éducatrice de jeunes enfants travaille en lien avec les écoles pour mieux identifier les besoins de l'enfant et orienter l'accompagnement individuel en fonction. Les professionnels rapportent un fort besoin de « *travailler l'estime de soi* » des enfants accompagnés : « *on essaie de les mettre en situation de choisir, de s'exprimer à travers différents supports* ».

Pour quelques enfants en grande difficulté dans les apprentissages et les acquisitions en lien avec leur âge, des accompagnements à l'accueil de jour sur le temps scolaire peuvent être contractualisés avec l'école pendant lesquels pourra, si nécessaire, être travaillé le contenu scolaire, d'une autre façon et dans un autre contexte.

### **Les temps de prise en charge collectifs de l'enfant à l'accueil de jour :**

Ils peuvent concerner des fratries ou une partie de la fratrie, pour travailler sur la dynamique familiale, par exemple pour travailler la question des enjeux de places au sein d'une fratrie, les enfants n'ayant pas toujours le même statut : « *Parfois quand les enfants viennent à l'accueil de jour ça peut être deux ensemble, pour faire travailler la fratrie ensemble, avec les parents aussi. C'est vraiment fonction des observations qu'on décide comment on va travailler* ».

Les ateliers collectifs peuvent aussi concerner plusieurs enfants de la même tranche d'âge afin de travailler la socialisation et/ou de leur proposer des sorties ou activités culturelles communes.

### **Les temps de prise en charge enfant-parent à l'accueil de jour :**

Les ateliers enfant-parent sont des espaces de travail sur le lien, médiatisés par la présence de l'éducatrice de jeunes enfants. Articulés autour du « faire avec », ces ateliers permettent aux parents de s'approprier des actes éducatifs en travaillant leurs postures. C'est aussi et peut-être surtout un moment d'entrée en relation entre parents et enfants : « *Ces rencontres (...) permettent à l'enfant de retrouver*

*son parent différemment. Ils apprennent de part et d'autre à se connaître ou à se reconnaître. L'enfant apprend à grandir avec les parents qu'il a dans leurs potentialités mais aussi dans leurs difficultés et leurs limites. C'est, ici, la question du changement de regard de l'un envers l'autre qui est travaillée. L'éducateur, en tant que tiers dans la relation parent/enfant, va créer des occasions où chacun va interagir dans "le faire" ou "le dire" en donnant à voir de nouvelles choses de lui-même, favorisant un changement de regard réciproque »<sup>4</sup>. Une attention particulière est accordée à l'observation de l'enfant pendant ces temps avec le parent : son comportement, ses éventuelles stratégies adaptatives en réaction aux réponses inadaptées de ses parents, ses éventuels signes de souffrance. Les observations sont ensuite analysées en réunion pluridisciplinaire, pour que se dégagent des hypothèses et pistes de travail. Certains temps enfant-parent sont organisés par l'éducatrice de jeunes enfants dans le prolongement de temps de prise en charge individuelle, notamment pour certains enfants scolarisés venant moins régulièrement à l'accueil de jour. Les professionnels veillent alors à s'assurer que ces séances ne soient pas vécues comme trop longues par les enfants, afin qu'elles leur bénéficient réellement.*

*Enfin, certains ateliers enfant-parent peuvent s'organiser à l'extérieur de l'accueil de jour : « C'est aussi fonction de ce qui est nécessaire de travailler avec l'enfant. Par exemple si le parent a vraiment de bonnes compétences parentales on va favoriser les liens entre parents et enfants, les mettre en situation de pouvoir faire avec l'enfant en l'accompagnant en bibliothèque, dans des parcs de jeux (etc.), pour montrer des choses à faire avec l'enfant ».*

### **Les groupes de parents :**

Des « groupes de parents » sont organisés toutes les six à huit semaines, le vendredi matin de 9h à 11h. Il s'agit généralement de réunions à thèmes (tels que l'alimentation, les écrans, etc.) combinant des temps de parole/échanges sur le thème avec des activités et mises en pratique. Des professionnels ressources peuvent être conviés, et des supports pédagogiques<sup>5</sup> venir en appui du travail sur la thématique. Par exemple, le thème de l'alimentation est exploré avec l'appui d'une diététicienne du foyer de l'enfance : un repas est organisé, ainsi qu'une découverte des fermes locales. L'objectif est :

---

<sup>4</sup> Martin K. *Conduire l'équipe vers une nouvelle organisation de service et la création de son projet de service – Diversification de la prise en charge en accueil de jour en réponse aux besoins des familles*. Mémoire CAFERUIS. Novembre 2017.

<sup>5</sup> Comme par exemple les films pédagogiques « *Etre parent* », réalisés avec le soutien de l'IREPS Lorraine. Voir : <http://www.etreparent.info/>

*« d'accompagner le parent, de le soutenir dans sa parentalité en le rassurant sur les compétences dont il dispose déjà ». Le « groupe de parent » permet aussi aux parents de se rencontrer, et pour certains de se resocialiser, comme l'ont d'ailleurs confirmé certains d'entre eux. Les « groupes de parents » sont systématiquement proposés, et les parents sont ensuite régulièrement sollicités pour y participer : « S'ils ont un peu d'appréhensions au départ, ils sont en demande car c'est un moment de rencontre avec des professionnels qui ne sont pas là pour dire comment on fait, mais qui sont là pour faire parler autour d'un sujet, pour valoriser les compétences de chacun et faire remonter ce qui est intéressant de dire ».*

### **Les autres modalités de travail avec les parents :**

Une fois acquise une confiance réciproque entre les parents et les professionnels, des temps d'échange peuvent être organisés autour du projet pour l'enfant, ou concernant leurs propres besoins, attentes et projets personnels. Ils sont généralement assurés par la coordonatrice du service, qui assure alors une fonction de soutien pour ces parents souvent en difficulté sociale, économique et professionnelle. Il peut s'agir de les écouter, les conseiller, voire de les accompagner dans certaines démarches qui auront aussi un impact sur l'enfant (susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de logement, l'accès à l'emploi, etc.). Quelques parents ont pu aussi être accompagnés par la coordonatrice à des conférences débats ou des matinées thématiques (par exemple sur les besoins du tout-petit) organisées par le réseau des parents ou les maisons maternelles du territoire : *« Les accompagner c'est aussi en parler après. Ça permet d'être avec eux, d'être sur un pied d'égalité à ce moment-là et de pouvoir ré expliciter ».*

Ponctuellement la psychologue peut aussi proposer à certains parents des entretiens d'écoute active et d'accompagnement thérapeutique, pour les aider à réfléchir sur leurs histoires de vie et sur la manière dont celles-ci influencent leurs attitudes avec l'enfant.

### **Les sorties de dispositif :**

La prise en charge singulière et innovante des accueils de jour territorialisés vise à permettre à l'enfant de « s'individuer » tout en évitant lorsque c'est possible le traumatisme de la séparation, voire de la rupture des liens enfants-parents. Il arrive que des prises en charge à l'accueil de jour territorialisé débouchent sur des placements, ce qui n'est pas nécessairement vécu comme un échec par les professionnels ni même par les familles. Le travail engagé aura par exemple permis une « restauration » de l'enfant, une montée en compétence des parents, une resocialisation, une consolidation du lien

enfant-parent, etc. Les placements peuvent parfois être organisés chez l'assistante familiale qui accompagne déjà l'enfant, afin d'éviter les ruptures. Le statut d'agent non titulaire du département des assistantes familiales leur permet de passer de l'accueil de jour vers le service de placement familial : *« Lorsque la situation se dégrade, on leur donne la possibilité de passer dans le service de protection de l'enfance avec l'enfant. Certaines de celles qui ont franchi le pas ont souhaité pouvoir continuer de travailler avec l'accueil de jour. Souvent elles ont fait une demande d'extension, ou elles ont gardé une place (...) ou encore elles interviennent pour des relais »*. Selon les professionnels, les décisions de placement ainsi organisées sont plutôt bien acceptées par les parents : *« Lorsqu'on oriente vers un placement plus pérenne, c'est quand même quelque chose qui se fait en douceur. Le parent y est préparé. On va le travailler avec le parent en lui montrant qu'il n'est pas forcément en mesure d'assurer le quotidien. Comme il y a un travail de confiance qui s'est mis en place avec l'équipe et avec l'assistante familiale ils ne se sentent pas remis en cause dans leur rôle parental... Enfin il n'y a pas d'enjeu de place entre l'assistante familiale et le parent. Ce qui fait que quand on propose que l'enfant soit pris en charge par l'assistante familiale ça se passe bien parce qu'ils connaissent l'assistante familiale, ils savent chez qui l'enfant va aller, ils savent que l'enfant a investi la personne, ils savent qu'ils gardent leur place de parents et que le discours de l'assistante familiale sur le parent est positif »*.  
Quelle que soit l'issue de la prise en charge par l'accueil de jour et malgré le soin apporté à sa préparation, il apparaît que la transition n'est pas simple pour les parents qui ont eu l'habitude d'être très soutenus par le service. Cela peut parfois favoriser des échecs de retours à domicile : *« On trouve un équilibre, les enfants vont bien parce qu'il y a l'étayage et on se dit que s'ils vont bien c'est aussi grâce à la famille. Et là ils retournent dans la famille et en un mois ça s'écroule, ça s'effondre. Ça tenait parce qu'il y avait la béquille. Il faut parfois faire le deuil dans certaines situations, se dire qu'il n'y aura pas de retour »*.

En 2016 des parents avaient pu exprimer (notamment à la faveur d'une enquête de satisfaction et d'un échange organisé autour de celle-ci) que la sortie du dispositif était très compliquée pour eux, et qu'ils pouvaient avoir eu le sentiment de se retrouver seuls. Les professionnels ont depuis intégré aux prises en charge des rencontres vers d'autres lieux ressource, pour qu'ils identifient d'autres partenaires, comme le centre socioculturel de Saverne qui organise des groupes de parents ou les lieux d'accueils parents-enfants (pour les plus petits jusqu'à trois ans). Le service de placement à domicile (PAD) de Saverne (SERAD) organise des groupes de parents, pour les familles qu'ils accompagnent. Avec ce service, comme d'ailleurs avec tous les services/établissements assurant la suite de la prise en charge, la

transition d'un dispositif à l'autre est préparée et suivie. Elle débute : « *par une rencontre ensemble avec le référent ASE* ». Ensuite un entretien avec le référent ASE, le parent et le coordonnateur de l'accueil de jour est organisé pour la confirmation du projet et l'élaboration d'un calendrier d'adaptation. La visite du nouveau service s'effectue à cette occasion ou sur un temps distinct.

### ***Professionnels participant à l'action (et autres services) et implication des professionnels***

Les assistantes familiales s'occupent au quotidien de l'enfant, selon des modalités de travail exigeantes même sans accueillir d'enfants la nuit. En effet les déplacements sont nombreux, et leur travail très en lien avec les professionnels de l'accueil de jour. Elles sont amenées à participer tous les quinze jours à des réunions, pluridisciplinaires, auxquelles s'ajoutent des réunions thématiques entre assistantes familiales des deux accueils de jour, en présence des coordonatrices (voir infra) : « *Il y a quand même un intérêt pour ce travail pluridisciplinaire. Pouvoir échanger avec les autres leur permet aussi de prendre de la distance, de se rendre compte qu'elles ne sont pas visées par les comportements de l'enfant (...), de s'apercevoir que quand elles partagent la difficulté avec nous on la porte ensemble* ». Comme l'ont souligné les cadres de la structure, ces modalités de travail exigent une véritable adhésion à cette façon de travailler qui ébranle « *la représentation qu'on se fait du métier* » et réclame une forte capacité d'adaptation. Les professionnelles rencontrées soulignent l'intérêt du travail avec l'accueil de jour, pour elles comme pour les enfants accompagnés : « *Le travail d'équipe est important parce que ça nous permet dans les réunions de mettre en mots les difficultés (...) C'est totalement différent car il y a un médiateur au quotidien. Un intermédiaire, quelqu'un qui nous épaulé en cas de difficultés aussi bien avec l'enfant qu'avec le parent* » ; « *La prise en charge avec l'accueil de jour, pour les nouvelles assistantes familiales, c'est une bonne école. Quand on arrive sans formation c'est intéressant de commencer ici. On est encadrées. Pour tout : les écrits, les changes. Au début ça n'est pas évident de participer à une réunion pluridisciplinaire et puis au fur et à mesure on se forme, on apprend à s'exprimer librement* » ; « *C'est important pour les enfants parce que ça leur apporte un autre regard. On est avec l'enfant 24 heures sur 24 mais le travail de l'équipe d'accueil de jour c'est vraiment aussi bien l'enfant que les parents et c'est un autre regard. Chacun amène ses observations écrites enrichissantes parce qu'on peut travailler à partir de ces observations et mettre en place des objectifs* ».



L'**éducatrice de jeunes enfants** reçoit les enfants sur des temps de prise en charge individuelle ou sur des temps « enfant-parent » selon un planning hebdomadaire établi en fonction des besoins de chaque enfant.

L'**auxiliaire de puériculture** peut-être amenée à travailler sur des temps individuels avec les enfants, notamment en suppléance de l'éducatrice de jeunes enfants lorsque plusieurs enfants sont accueillis en même temps à l'accueil de jour.

L'**infirmière puéricultrice** est surtout présente en début de situation, lorsque sont organisés des bilans de santé. Elle coordonne ensuite le soin pour tous les enfants et accompagne régulièrement les familles pour des rendez-vous, lorsque c'est nécessaire. C'est le cas en particulier pour un certain nombre d'enfants ayant des suivis spécialisés nécessitant des examens neurologiques, génétiques (etc.) : *« Je vois assez régulièrement certains enfants au vu de leur suivi médical, mais sinon je vois une fois par mois environ pour des suivis. En théorie je pourrais ne les voir que deux fois par an pour les bilans médicaux mais en réalité il y a tellement de suivis que je les vois régulièrement »*. Elle s'assure que soit réalisé un bilan de santé *a minima* annuel même si la santé des enfants est par ailleurs prise en charge en médecine libérale (par le médecin de la famille, et si besoin par des spécialistes).

L'essentiel de l'activité de la **psychologue** se concentre sur le soutien aux professionnels (équipe de l'accueil de jour et assistantes familiales). Elle se présente systématiquement à toutes les familles et à tous les enfants accompagnés puis les rencontre ensuite au cas par cas, en fonction des besoins. Lorsque des suivis spécialisés sont nécessaires, ils sont assurés par des services de droit commun (hôpitaux de jour, CMP, CMPP, CAMSP, etc.).

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

Les coordonateurs du service d'accueil de jour territorialisé et les professionnels d'encadrement du foyer de l'enfance organisent, chacun de sa place, le travail et les modalités de soutien aux professionnels. Ils veillent à la cohérence du projet éducatif et sont garants d'un système de permanence/astreinte, de façon à ce que les professionnels de l'accompagnement quotidien (assistantes familiales notamment) et les familles puissent toujours avoir un interlocuteur susceptible de leur apporter un soutien, une assistance, ou de prendre des décisions lorsque la situation l'impose (voir infra *« Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers »*).

## *Temps et modalités de régulation en équipe*

Les **réunions d'équipes hebdomadaires** s'organisent selon deux modalités : une semaine sur deux la réunion pluridisciplinaire dure environ 2h30 et rassemble le chef de service, la coordonatrice, l'éducatrice de jeunes enfants, la psychologue et les assistantes familiales ; la semaine suivante, les assistantes familiales ne sont pas conviées (le constat ayant été fait qu'une participation hebdomadaire des assistantes familiales mobilisait trop ces professionnelles par ailleurs très occupées à répondre aux exigences du travail auprès des enfants). L'infirmière puéricultrice est présente en réunion pluridisciplinaire une fois par mois.

Lors de ces réunions sont généralement analysées deux situations d'enfants (soit entre quatre et cinq enfants, car beaucoup de situations renvoient à des fratries). Par ailleurs, chaque enfant dispose d'un temps consacré une fois par mois environ : *« Les échanges pluridisciplinaires permettent de voir aussi ce qui se passe chez l'assistante familiale, chez l'assistante familiale relais, chez les parents. Ça nous permet de nous rendre compte de tout ce que peut faire l'enfant dans divers endroits »*. Au-delà, ces réunions sont des espaces d'échange permettant le croisement des regards, d'information (notamment sur les décisions institutionnelles) et de coordination.

Toutes les huit semaines les assistantes familiales des deux accueils de jour participent ensemble à des **temps de réflexion collectifs sur des thèmes** (par exemple : les besoins de l'enfant, la loi de protection de l'enfant, etc.), en présence des coordonatrices. Enfin, un temps régulier (une fois par mois environ) est organisé entre la psychologue et les assistantes familiales de chaque accueil de jour, *« pour travailler un autre angle de vue de ce qu'elles vivent à la maison avec l'enfant. Je leur demande d'apporter le quotidien, l'ordre du jour vient d'elle, si elles ont rencontré des difficultés dans des situations par rapport à un comportement de l'enfant, un contact avec les parents. Il faut les aider à prendre de la distance parce qu'elles les voient tous les jours. Ça peut être très ouvert parce qu'elles peuvent avoir des questions théoriques sur les profils particuliers des enfants. Ça dure une heure et c'est obligatoire car c'est important. Elles se saisissent vraiment de ce temps, elles sont demandeuses »*.

Des **réunions de coordination** réunissant les partenaires impliqués autour des situations familiales sont organisées ponctuellement, selon les besoins (généralement à échéance de la mesure et en cours de mesure si celle-ci est supérieure à six mois). Des **réunions de synthèse** sont organisées à échéance de la mesure. Sont présents le chef de service, la coordonatrice et la psychologue ainsi que le travailleur social référent de l'UTAMS (union territoriale d'action médico-sociale) et tous les autres partenaires

en lien avec la situation de l'enfant (PMI, assistants sociaux de secteur, professionnels des hôpitaux de jour ou des CMP qui suivent les enfants, service protection de l'enfance, etc.). Les parents ne sont pas présents mais la coordonatrice les reçoit en entretien avant la réunion pour faire le bilan de la prise en charge et dégager des perspectives. Le rapport est relu avec les parents, mais il est aussi explicité aux enfants (qui par ailleurs assistent généralement aux audiences) : « *dans le rapport il y a un espace où on peut noter les propos des parents. Il y a une partie consacrée à l'enfant où on note l'avis de l'enfant par rapport à la décision et une partie consacrée aux parents. C'est noté explicitement. Si l'enfant n'est pas en âge de se prononcer je le note* ».

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Les prises en charge se font dans le cadre de mesures le plus souvent judiciaires. Les enfants sont donc orientés vers le service par des magistrats qui le connaissent et qui identifient bien son mode de fonctionnement. En réponse à un important turn-over des magistrats, le service est amené à communiquer régulièrement sur ces éléments (voir infra « *Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement* »).

Le service est bien identifié par les professionnels de la PMI, qui peuvent communiquer sur son activité auprès des familles et des acteurs de la protection de l'enfance.

### ***Implication des usagers***

Comme déjà mentionné supra (voir « *Objectifs* ») les parents doivent être partie-prenante du projet d'accompagnement et adhérer au mode de prise en charge proposé. Les professionnels et les parents rencontrés s'accordent à dire que l'adhésion existe, ainsi que la confiance réciproque. Les professionnels n'ont cependant cessé d'évaluer si le parent est constant dans son engagement et en mesure de répondre aux besoins de son enfant.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Les accueils de jour sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 8h à 17 h. Cependant, ces horaires peuvent être adaptés selon les besoins. Par exemple une intervention exceptionnelle à domicile pour

accompagner un lever d'enfant peut être programmée à 7h, de même qu'un accompagnement au coucher peut intervenir le soir jusqu'à 20 h. Quand les parents travaillent, l'éducatrice de jeunes enfants peut aussi organiser des ateliers jusqu'à 18h30 ou 19h.

Les services fonctionnent toute l'année avec seulement une semaine de fermeture des accueils de jour en été, pendant laquelle l'accueil chez les assistantes familiales reste assuré.

Le rattachement des accueils de jour au foyer départemental permet de bénéficier d'un système de permanence/astreinte 24h sur 24. En alternance la directrice du foyer de l'enfance, son adjoint, et le chef de service sont joignables si des prises de décision sont nécessaires. Au sein de chaque accueil de jour les coordonatrices sont aussi concernées par le système d'astreinte, et peuvent être amenées à intervenir (physiquement ou à distance) auprès d'une assistante familiale ou d'un parent.

### *Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement*

Le service est conduit à effectuer un travail permanent de sensibilisation et de présentation de son dispositif pour pouvoir être identifié par les acteurs du territoire. L'accueil de jour territorialisé s'inscrit dans les « petits déjeuners partenaires » qui sont des temps d'échanges permettant à chacun d'analyser et comprendre à la fois des enjeux et des stratégies de service, ainsi que le rôle des acteurs qui les composent : *« on a invité en début d'année le service de protection de l'enfance pour présenter le service. Il y a un turnover important à leur niveau : on a une famille qui est prise en charge depuis trois ans chez nous et ils ont déjà connu au moins six travailleurs sociaux, tous les six mois ça change. Donc le seul lien c'est nous et c'est compliqué aussi au niveau du tribunal de Saverne, on a un turnover important des juges. On a rencontré la CRIP, j'ai rencontré des professionnels lors de la réunion UTAMS (union territoriale d'action médico-sociale) au mois de juin, et on a encore d'autres rencontres en projet ».*

Une journée départementale sur la santé des enfants confiés pour re sensibiliser sur les besoins du tout petit est également prévue, avec une participation du service.

### *Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère*

Le dispositif d'accueil de jour a été pris d'assaut à ses débuts et a connu sur les deux services une importante suractivité conduisant à refuser des accueils, par défaut aussi d'assistantes familiales

disponibles. Les professionnels de la protection de l'enfance et les magistrats ont pris à cette époque l'habitude de ne plus systématiquement solliciter l'accueil de jour faute de place disponibles, et ont trouvé d'autres réponses, notamment depuis la mise en place du placement à domicile.

Les professionnels rencontrés ont aussi témoigné de leur sentiment que certains privilégiaient depuis quelques temps l'aide éducative en milieu ouvert ou le placement éducatif à domicile aux accompagnements par le service d'accueil de jour territorialisé. Certains magistrats ont expliqué leur impression que les services de placement à domicile « *tenaient plus longtemps avec les situations* » que l'accueil de jour territorialisé, qui lui préconise plus souvent des réorientations en placement pérenne, lorsqu'il les juge nécessaires. De son côté, l'accueil de jour dit constater des situations très dégradées avec de gros problèmes de développement et dans l'état général des enfants, qui ne peuvent être identifiées que grâce à une observation clinique de leurs besoins effectuée par des professionnels ayant une compétence particulière sur le public d'enfants de la naissance à 6 ans.

Par ailleurs, les professionnels de l'accueil de jour territorialisé font l'hypothèse que la complexité du dispositif et son caractère innovant peuvent constituer un frein à sa bonne identification par les acteurs partenaires : « *Quand on parle d'accueil familial couplé à de l'accueil de jour ça entraîne de la confusion dans les représentations (...) nos partenaires recherchent quelque chose qui ne serait pas déjà de l'ordre du placement. Or c'est un outil de placement mais allégé, on est dans cette frontière qui est difficile à comprendre et certains partenaires n'arrivent pas à s'en saisir* ».

### ***Réaménagement ou évolution du projet***

Le service connaît un nouveau cycle d'accueil car il est arrivé au terme de ses missions avec les enfants jusque-là accompagnés : « *en 2009 nous avons eu des primo accueils, avec des situations qui se sont stabilisées et ont duré. On a dépassé six ans pour beaucoup de situations puisqu'on n'avait pas de relais à l'époque (l'internat n'était pas justifié et l'AEMO n'était pas suffisante). Un autre chef de service est arrivé et quasiment toute la première génération d'accueil est partie. Certains avec leur assistante familiale, d'autres n'avaient plus forcément le besoin ou avaient plus de 6 ans* ».

La baisse des demandes d'accueil qui s'en est suivie et la pénurie d'assistantes familles ont conduit l'accueil de jour territorialisé à réaliser le bilan de son activité et à faire des propositions, en lien avec le foyer départemental de l'enfance dont il est un service externalisé et avec la Mission Enfance Famille du Conseil Départemental.

Le service prévoit donc de diversifier son activité en accompagnant en accueil de jour sans prise en charge par les assistantes familiales, pour les orientations ne relevant pas de mesures de placement mais avec un besoin pressant de prise en charge : « *on ne peut pas attendre car les situations se dégradent et ça peut aller très vite. On ne peut pas se permettre pour les tout-petits trois mois ou six mois de délais d'attente. Il vaut mieux une intervention plus légère sans assistantes familiales que pas d'intervention du tout* ».

Il prévoit aussi de clarifier les appellations des trois prestations qu'il propose :

- la prestation « accueil de jour » désignerait un accueil sur le service des enfants et des parents, couplé ou non à de l'accueil familial en journée ;
- la prestation « accueil séquentiel avec assistante familiale » concernerait les accompagnements d'accueil de jour couplés à de l'accueil familial en journée et quelques nuitées par semaine (jusqu'à trois hébergements de nuit hebdomadaires).
- la prestation « accueil familial renforcé » concernerait les accompagnements d'accueil de jour couplés à de l'accueil familial en journée et plus de trois nuits hebdomadaires (avec des possibilités d'accueil à temps complet chez l'assistante familiale).

Enfin, les compétences de l'accueil de jour seront capitalisées pour :

- aider à l'évaluation des situations chez les enfants de moins de 6 ans, auprès de services (notamment de milieu ouvert ou PAD) ne disposant pas de spécialisation des compétences sur cette tranche d'âge ;
- développer l'accompagnement de prestations administratives afin d'intervenir précocement sur des situations nécessitant le soutien des compétences parentales (toujours dans un souci de réponse aux besoins des enfants).

### *Autre projet actuel*

-

## **REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

Les professionnels comme les parents rencontrés ont témoigné du fait que le nom « accueil de jour » donné aux services, bien que cet accueil soit couplé à de l'accueil familial et intervienne dans le cadre de

mesures de placement, permettait « *un tout autre regard sur le service* ». Cela permet notamment aux parents de communiquer sur le service auprès de leur réseau relationnel, parfois même pour en faire la promotion, car dire que leur enfant est accompagné en accueil de jour et par une assistante familiale leur paraît moins stigmatisant que d'évoquer le « *placement* », le « *foyer* » ou la « *protection de l'enfance* ».

Les parents ont mentionné se sentir en confiance avec les professionnels de l'accueil de jour, et percevoir le réel intérêt que leur porte ces professionnels. Le travail avec l'accueil de jour se fait selon toutes les personnes rencontrées (parents et professionnels) dans une continuité d'action, avec toujours les mêmes professionnels qui connaissent les enfants et leur situation. La confiance construite permet aux parents de s'ouvrir sur les difficultés qu'ils rencontrent, et en conséquence la mise en place d'interventions plus protectrices de l'enfant lorsque c'est nécessaire (comme l'accueil de nuit des enfants).

Les parents ont dit apprécier aussi :

- que les équipes (et notamment les assistantes familiales) puissent assurer les déplacements relatifs à la prise en charge de l'enfant, de sa scolarité, de ses soins, etc. ;
- l'organisation de sorties et rencontres entre parents ;
- qu'une enquête de satisfaction ait été organisée et, de façon plus générale, que leurs commentaires sur le service soient entendus ;
- la disponibilité des professionnels après les fins de prise en charge ainsi que l'intérêt manifeste qu'ils continuent de porter à l'enfant.

Enfin, ils ont clairement signifié que l'accompagnement par le service :

- avait bénéficié à leur enfant ;
- avait permis de restaurer le lien enfant-parent et de les réhabiliter dans leur rôle parental.

## ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

*L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,*

*Auteur*

*Méthode d'évaluation mise en œuvre*

*Effets observés,*

*Conclusions, perspectives dégagées*

### *Points de vigilance*

L'action n'a pas à proprement parler fait l'objet d'une évaluation mais, comme mentionné supra, les personnels d'encadrement du foyer de l'enfance et des accueils de jour territorialisés conduisent une réflexion sur la manière dont les services peuvent évoluer dans un contexte de « *nouveau cycle d'accueil* » et de turn-over des professionnels susceptibles de leur adresser des situations d'enfants.

Une enquête de satisfaction a d'abord été organisée en juillet 2016 à l'attention des parents, certains résultats (notamment relatifs à la difficile transition des fins d'accueil) ayant déjà conduits les professionnels à repenser des pratiques (voir supra).

La construction d'un nouveau projet de service est aussi envisagée. Cette construction s'envisage comme une démarche participative permettant aux professionnels de se rencontrer et d'échanger autour des axes d'amélioration visés.

Pour mettre en œuvre ce projet un comité de pilotage a été constitué, réunissant les chefs de service et différents corps de métier des accueils de jour territorialisés, et associant le conseil départemental ainsi que les parents (via notamment des entretiens individuels déjà réalisés) et partenaires.

Deux groupes de travail, appelés « *groupes projets* » ont déjà été constitués (représentant les différentes fonctions éducatives des équipes d'accueil de jour territorialisé). Le premier s'est concentré sur l'organisation du travail en accueil de jour tel qu'il existe, dans un objectif de valorisation de l'action réalisée. Le deuxième a mené une démarche auprès des partenaires visant à trouver de nouvelles idées et à formuler des hypothèses concernant la création du nouveau projet de service.

### *Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)*

-

### *Piste en vue d'une évaluation*

-

### *Modalités d'analyse de la structure*

Fiche effectuée le : 01.02.2018

A partir de :



- la visite du dispositif et la rencontre des équipes par deux membres de l'ONPE. La visite s'est déroulée sur le site de Saverne, mais des professionnels et parents de Bischwiller ont aussi été rencontrés ;
- l'analyse des documents internes (dossier d'accueil de l'équipe ONPE ; projet de service ; documents de présentation du dispositif ; outils à l'attention des équipes), du mémoire de CAFERUIS de Mme Kerstin MARTIN (coordonnatrice de l'accueil de jour de Saverne) et des références transmises inspirant les pratiques.